



SENTIERS 05

Mairie de Romette, 05000 Romette

Courriel : sentiers05@orange.fr

Site internet : <http://sentiers05.fr/>

Instagram : #sentiers05

PROGRAMME du 1^{er} Trimestre 2025

Informations générales

- N'ayant pas définies les randonnées pédestre aux sorties raquettes, elles seront déterminées en fonction de la météo et de l'état des Sentiers. Les informations seront données lors de la lettre mail de début de semaine et précisées lors de l'appel téléphonique de la veille à chaque animateur. Nous restons vigilants aux conditions météo en cette période hivernale.
- L'appel téléphonique au responsable la veille **entre 17h et 19h est obligatoire pour toutes les sorties.**
- L'animateur se réserve toute latitude pour changer le lieu et l'itinéraire de la sortie selon les conditions. Pensez à consulter vos courriels la veille ou à appeler l'animateur si vous suspectez l'éventualité d'un changement.
- Rappel : par temps pluvieux et/ou de neige, il est nécessaire à chacun de se munir de chaussures propres pour le retour en voiture.
- Regroupement pour le covoiturage aux parkings suivants :
 - Intermarché Tokoro (près des postes à essence) pour l'Embrunais,
 - Parking Décathlon (P.R.) pour le Champsaur et le Valgaudemar,
 - Le Sénateur (P.R.) pour Le Devoluy.
 - La Piscine de Fontreyne (P.R.).
- Lundi 13 janvier : Galette des Rois à 18 heures à la salle Dum'Art.
- Vendredi 14 mars : Sortie Nocturne à la Pleine Lune.
- Fête de la Raquette organisée par le CDRP05, le lieu et la date ne sont pas définis à ce jour.

A noter dans vos agendas :

La prochaine réunion des animateurs pour la préparation du programme du 2ème trimestre 2025 aura lieu le **vendredi 14 mars à 14h30** dans la salle "la Romettine" à Romette.
Merci de vous organiser pour rester jusqu'à la fin de celle-ci.

Date, Heure, Lieu de départ	Responsable	Parcours :	Circuit = C Aller-Retour = AR	Temps Marche Distance	Dénivelée Alt. MAX	Difficulté	Carte IGN, Secteur	Observations	Participation par Voiture
Mardi 7 janvier 9 h 30 Sénateur	Chantal Henke	Viaduc de la Selle	C	4 h 8/9 Kms	200 m 967 m	1	3338 ET Gap		0 €
Jeudi 9 janvier	Serge Frémont Annie Espitallier	A définir Rando Raquette							
Mardi 14 janvier	Chantal Sicard	A définir							
Jeudi 16 janvier	Serge Annie	A définir Rando Raquette							
Dimanche 19 janvier	Christian Raynaud	A définir							
Mardi 21 janvier	Yves Nédellec	A définir							
Jeudi 23 janvier	Serge Annie	A définir Rando Raquette							
Dimanche 26 janvier	Annie	A définir							
Mardi 28 janvier	Chantal Sicard								
Jeudi 30 janvier	Serge Annie	A définir Rando Raquette							
Mardi 4 février 9 h 30 Sénateur	Chantal H	La Selle – Lac de Pellautier	C	5 h 10 Kms	100 m 1 064 m	1	3338 ET Gap		0 €
Jeudi 6 février	Annie Christian	A définir							
Mardi 11 février	Christian	A définir							
Jeudi 13 février	Annie	A définir							
Mardi 18 février	Yves	A définir							

<i>Date, Heure, Lieu de départ</i>	<i>Responsable</i>	<i>Parcours :</i>	<i>Circuit = C Aller-Retour = AR</i>	<i>Temps Marche Distance</i>	<i>Dénivelée Alt. MAX</i>	<i>Difficulté</i>	<i>Carte IGN, Secteur</i>	<i>Observations</i>	<i>Participation par Voiture</i>
Jeudi 20 février	Annie Christian	A définir							
Dimanche 23 février	Annie	A définir							
Mardi 25 février	Chantal S	A définir							
Jeudi 27 février	Christian	A définir							
Mardi 4 mars	Christian Patrick	A définir							
Jeudi 6 mars	Annie	A définir							
Mardi 11 mars	Chantal S	A définir							
Jeudi 13 mars	Serge	A définir Rando Raquette							
Vendredi 14 mars	Serge	Sortie Pleine Lune							
Mardi 18 mars	Chantal S	A définir							
Jeudi 20 mars	Serge Christian	A définir Rando Raquette							
Dimanche 23 mars	Annie	A définir							
Mardi 25 mars	Yves	A définir							
Jeudi 27 mars	Chantal Voisin	Suivant la météo : La Roche-des-Arnauds							
Dimanche 30 mars	Annie Christian	A définir							



Niveau de difficultés :

- 1 : marche de 4 à 5 heures sur sentiers, dénivelée positive cumulée de 400 à 500 m, randonnée de moins 10 Kms.
- 2 : marche de 5 à 6 heures sur sentiers, dénivelée positive cumulée de 500 à 700 m et distance inférieure ou égale à 10 Kms, sans passage délicat.
- 3 : marche de 6 à 7 heures, dénivelée positive cumulée de 700 à 1000 m et/ou distance supérieure à 10 Km avec cheminement possible hors sentiers ou sur pentes raides ou éboulis,
- 4 : marche de 6 à 7 heures et parfois plus, dénivelée positive cumulée supérieure à 1000 m et/ou distance supérieure à 15 Km et/ou passages délicats ou aériens (vertige) ou nécessitant une petite escalade sans difficulté technique (**ces informations seront signalées dans la colonne "Observations" et lors de l'appel téléphonique**).